



## ***Déclaration de Montréal – Septembre 2007***

### **Pour un contrat social renouvelé sur la base de la souveraineté alimentaire**

Nous, soussignés, représentants d'une large coalition de groupes de tous les horizons de la société québécoise, estimons que l'agriculture, compte tenu de sa vocation nourricière, est aussi essentielle pour notre société et son avenir que l'eau. En plus de ce rôle fondamental de nourrir les gens d'ici avec des aliments de qualité, l'agriculture remplit, dans l'intérêt général de la population du Québec, des fonctions d'occupation, de protection et d'entretien du territoire, ainsi que de développement rural.

Nous ne croyons pas que la libéralisation des marchés agricoles et agroalimentaires, préconisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), constitue une solution aux problèmes qui affligent l'agriculture mondiale. Plus de 10 ans après l'entrée en vigueur des premiers accords de l'OMC et après le sommet de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) qui souhaitait voir réduire de moitié le nombre de mal nourris d'ici 2015, les agriculteurs du monde sont toujours plongés dans la crise et 850 millions de personnes souffrent de la faim, le même nombre qu'en 1990. La politique de l'OMC est un cul-de-sac.

Pour ces raisons et compte tenu de ses dimensions sociales, environnementales et culturelles, nous considérons que l'agriculture doit jouir d'un traitement similaire à celui prévu pour la culture par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'Unesco, allant jusqu'à l'affranchir des règles du commerce international.

En guise d'alternative à la libéralisation tous azimuts du commerce agricole, nous proposons la souveraineté alimentaire telle que promue à l'échelle internationale par un nombre grandissant d'organisations de nombreux pays depuis que ces principes ont été discutés pour la première fois, en 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé par la FAO.

Par souveraineté alimentaire, on entend le droit des peuples à définir leur propre politique alimentaire et agricole; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable; à déterminer leur degré d'autonomie alimentaire et à éliminer le dumping sur leurs marchés. La souveraineté alimentaire ne va pas à l'encontre du commerce dans la mesure où ce dernier est subordonné au droit des peuples à une production agricole et alimentaire locale, saine et écologique, réalisée dans des conditions équitables qui respectent le droit de tous les partenaires à des conditions de travail et de rémunération décentes.

Tout comme il l'a fait pour la reconnaissance de l'exception culturelle à l'Unesco, le Québec doit, avec le Canada, assumer un leadership international dans la promotion de l'exception agricole et du droit des peuples à la souveraineté alimentaire. D'autant plus que le Québec et le Canada proposent des outils uniques et efficaces de régulation des marchés pour atteindre concrètement les objectifs de la souveraineté alimentaire, notamment, la gestion de l'offre, la mise en marché collective et la coopération.

Ce faisant, nous, cosignataires de cette déclaration, sommes convaincus que le Québec et le Canada continueront de disposer de tous les leviers nécessaires pour assurer à leur population le développement et la pérennité d'un secteur agricole et alimentaire rentable, durable, écologique et garant de la souveraineté alimentaire à laquelle aspirent tous les peuples.